

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — Express.
7 — 22 — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — Express.
12 — 38 — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Mémorial diplomatique* donne le résumé suivant de la circulaire que M. le duc de Gramont vient d'adresser aux représentants de la France à l'étranger, à l'effet de présenter l'attitude prise par la cour des Tuileries à l'égard de la candidature du prince de Hohenzollern :

Après avoir établi le droit incontestable acquis à tout peuple indépendant de se donner le souverain qui convient le mieux à ses intérêts, la circulaire rappelle l'extrême réserve que la France impériale a observée en présence des événements accomplis au-delà des Pyrénées depuis la révolution de septembre, réserve qui témoigne de son respect pour l'indépendance nationale de l'Espagne.

Mais les conditions dans lesquelles se présente la candidature du prince Léopold de Hohenzollern ne sauraient être considérées comme l'expression sincère de la volonté espagnole. Les négociations relatives à cette candidature ont été conduites de manière à lui imposer, pour ainsi dire, par surprise le nouveau roi. Les cabinets sont donc fondés à se préoccuper de l'arrière-pensée que recèle la candidature d'un prince appartenant à une dynastie étrangère, dont l'esprit envahisseur ne peut que faire naître des appréhensions légitimes pour l'équilibre politique de l'Europe.

La France a toujours eu pour système de ne point se laisser englober par les Etats voisins : c'est la politique suivie depuis François

I^{er}, par Henri IV, Richelieu, Louis XIV et Napoléon I^{er}. Le gouvernement de l'Empereur, s'inspirant de cette politique traditionnelle et nationale, ne peut souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, vienne déranger, au détriment de la France, l'équilibre actuel des forces en Europe.

L'ensemble de ces considérations autorise la France à croire que les cabinets étrangers apprécieront, avec l'esprit d'équité et de justice qui leur est propre, la conduite qui lui est dictée par la sauvegarde de ses intérêts, de sa dignité et de son honneur.

Dans la question Hispano-Prussienne, la France demande deux choses :

Le désaveu, par le roi Guillaume, de la candidature du prince Léopold;

Le retrait de cette candidature.

Plusieurs puissances, et particulièrement l'Angleterre, font de grands efforts pour que cette double satisfaction soit accordée.

On lit dans la *France*, de dimanche :

C'est demain soir ou après demain matin qu'est attendue à Paris la réponse que M. Benedetti est chargé d'obtenir du gouvernement prussien.

Au cas où elle ne serait pas satisfaisante, les mesures nécessaires pour appuyer au besoin par les armes les droits de la France seraient prises sans délai.

Dès à présent, du reste, la vigilance du gouvernement a commencé à pourvoir à cette éventualité.

Si nous sommes bien informés, l'intention

du gouvernement serait, aussitôt le dénouement diplomatique connu, de se présenter devant la Chambre et de lui communiquer l'état de la question, en lui soumettant ses résolutions et les demandes de crédit nécessaires.

Nous ne croyons pas devoir rapporter les mille et un bruits qui circulent et contre lesquels le public doit se tenir en garde.

Nous nous bornerons à mentionner une combinaison qui, en cas de guerre, attribue à M. le maréchal Le Bœuf le rôle de major-général de l'armée, commandée par l'Empereur en personne.

Les maréchaux Bazaine et Mac-Mahon seraient placés à la tête des deux principaux corps d'armée.

M. le général Frossard prendrait le portefeuille de la guerre.

Les avis de Toulon confirment que des mesures de précaution sont prises. L'armement de six vaisseaux-transports sera poussé activement.

Les bruits de préparatifs guerriers, tant sur terre que sur mer, ont pris une force nouvelle depuis vingt-quatre heures.

Nous devons répéter que, tout en prenant les dispositions préliminaires indiquées par les éventualités possibles de la semaine où nous allons entrer, le gouvernement ne s'est point jeté tête baissée dans les mesures qu'on lui prête et n'a rien fait qui puisse avoir une signification ouvertement agressive vis-à-vis de la Prusse.

Il s'occupe de prévoir, pour un cas extrême, tout ce qui serait de nature à rendre plus

rapide la mobilisation de l'armée et les mouvements de la flotte. Mais les ordres émis jusqu'ici n'ont qu'un caractère purement provisoire. C'est en quelque sorte un avis aux forces nationales d'être sur le qui-vive; on irait au-delà de la vérité, en y voyant le signal positif de l'action.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Les feuilles prussiennes affirment, avec une modération de langage à laquelle nous sommes heureux de rendre hommage, que la Prusse est étrangère à la candidature du prince de Hohenzollern.

S'il en était ainsi, il n'y aurait plus de dissentiment entre les cabinets de Paris et de Berlin.

Mais l'affirmation des journaux allemands ne saurait nous suffire : si vraiment la Prusse n'a pas été mêlée aux négociations engagées entre le maréchal Prim et le prince Léopold, elle peut facilement établir sa sincérité en obligeant le prince à revenir sur son acceptation.

On sait que le prince Léopold est placé directement sous l'autorité du roi Guillaume.

La paix de l'Europe est donc aujourd'hui dans les mains de la Prusse.

Cette note, qui résume toute la situation, résume aussi, croyons-nous, la pensée du gouvernement français.

Les articles des journaux de Berlin signalés aujourd'hui par le télégraphe conservent le même ton qu'hier : c'est un mélange d'ironie incrédule, d'étonnement exagéré et de tranquillité de conscience affectée.

La presse prussienne a évidemment pour

PROUILLÉTON.

M. BLANCHARD FILS,

NOUVELLE,

Par M^{me} ANAIS SÉGALAS.

I.

Marcien de Formont eût été l'homme le plus original de toute la terre, si son oncle, le baron Hector de Varneck, n'eût été l'être le plus excentrique des cinq parties du monde.

Tous les deux avaient le cœur sur la main et le salpêtre dans la tête. Ils se regardèrent d'abord avec une certaine surprise, puis s'aperçurent bien vite de leur ressemblance morale.

— Parbleu ! dit l'oncle, voilà un neveu qui me plaît !

— Vive Dieu ! s'écria le neveu, voilà un oncle qui m'enchant !

Ils se prirent l'un pour l'autre d'une sympathie qui n'était, à vrai dire, que de la tendresse pour eux-mêmes, car en s'admirant mutuellement, ils se regardaient au miroir.

Mme de Formont, mère de Marcien, était restée veuve avec trois enfants et une très-petite fortune; le baron de Varneck se chargea de son neveu chéri et l'emmena avec lui dans son vaste et bel hôtel du faubourg Saint-Germain.

Quand ces deux êtres, qui se ressemblaient comme deux gouttes de vif-argent, furent réunis, ils mirent en commun leurs idées chevaleresques, leur enthousiasme pour le bien, leur indignation contre le mal, leur dédain profond de la routine.

Lorsque les penchants mercantiles ou matérialistes qui salissent notre époque et s'y étendent comme des taches d'huile, lorsque quelque calcul mesquin, ou tout simplement quelque sottise ou quelque banalité, les avait froissés dans la journée, ils se retrouvaient le soir avec joie, et pour se préserver d'un refroidissement de l'âme, ils se chauffaient le cœur l'un à l'autre, comme on chauffe ses mains au foyer. Il y eut, il est vrai, plus d'une querelle entre eux : la tête de l'oncle était un baril de poudre, auquel une étincelle faisait faire explosion; la tête du neveu était un volcan toujours prêt à quelque éruption; quand l'oncle brisait un miroir, le neveu cassait la porcelaine de Sèvres; mais un instant après ils s'embrassaient à s'étouffer.

Enfin il y eut entre eux tant de sympathies que l'oncle, en mourant, laissa toute sa fortune à son neveu, en re-

connaissance de cette heureuse communauté de cœur, d'esprit, d'emportement et de porcelaine brisée.

Marcien, dont le père était mort depuis longtemps, venait alors de perdre sa mère. Il lui restait, pour toute consolation, un frère et une sœur. Le frère, qui s'appelait Léonard et avait quelques années de moins que Marcien, lui ressemblait comme le mois de janvier ressemble au mois de juillet; la sœur, la petite Lysie, était une enfant de neuf ans, une petite pensionnaire blonde et rose, vive comme un démon, belle et bonne comme un ange. Léonard et Lysie n'avaient que la petite fortune de leur mère; Marcien était riche, grâce à l'héritage de son oncle.

Léonard, qui était la vulgarité même et adoptait toutes les idées en circulation, fussent-elles sèches, méchantes et égoïstes, accourut auprès de son frère dès que le baron de Varneck fut mort, et trouva Marcien, malade et alité.

— Je venais t'adresser mes félicitations, lui dit Léonard. Tu es malade de joie, cela se comprend... Dès que tu seras remis, tu feras danser la fortune du baron... hein ?... Je t'aiderai à manger notre oncle.

— Malheureux ! s'écria Marcien, qui fut prêt à s'élançer hors du lit.

Léonard recula et fut stupéfait de sa colère.

— Je n'aime pas ces plaisanteries de fossoyeurs en

galelé, reprit Marcien. Oser me féliciter, quand mon oncle vient de mourir !

— Mais cela se fait, dit Léonard.

— Cela se fait dans les vaudevilles et chez les petits crevés. Ah ! tu me trouves bien riche... Eh bien ! moi, je te dis que je suis ruiné; car j'ai perdu la fortune du cœur, l'amitié, l'intimité, la sympathie; ce ne sera pas toi qui me les rendras... Oh ! j'en mourrai de chagrin ! dit-il en sanglotant.

— Mourir de chagrin, parce qu'on a perdu un oncle à héritage ! dit Léonard en haussant les épaules; voilà de ces choses qui ne se font pas.

— Mais tais-toi donc ! s'écria Marcien, nous ne nous comprendrons jamais.

— Oh ! je te comprends, moi ! dit la petite Lysie en pleurant. Est-ce qu'on aime les gens pour ce qu'ils vous donnent !... Quand mon oncle venait me voir, j'aimais mieux ses baisers que ses dragées.

— Chère enfant ! s'écria Marcien; non, je n'ai pas tout perdu, car j'ai ma petite sœur bien-aimée !

II.

Dix ans se sont écoulés. Marcien a près de quarante ans; nous le retrouvons dans le riche hôtel que lui a légué son oncle, et où il habite avec sa sœur Lysie. Dans un petit salon qu'il affectionne, on remarque deux por-

mot d'ordre de jouer l'ignorance et la sécurité.

La majorité de la presse des autres pays est sympathique à la France.

On dit que le roi de Prusse se montre fort irrité des termes de la note française, mais que M. de Bismark conseille vivement de donner toutes les satisfactions. La *Gazette de France* qui publie cette nouvelle ajoute que le ministre aurait dit à son roi qu'un bon général ne doit pas accepter la bataille sur le terrain qu'a choisi l'adversaire.

La position fort habile prise par le gouvernement prussien se résume en ces mots :

« Nous ne sommes pour rien dans l'affaire. »

Les derniers articles des journaux officieux allemands, insistent encore sur cette thèse. A les en croire, les négociations se sont faites exclusivement entre M. Prim et le Hohenzollern. Le gouvernement prussien n'a même pas été consulté. Il serait donc injuste à les en croire de chercher à rendre la Prusse responsable de cette affaire. Si la France veut absolument chercher querelle à quelqu'un, qu'elle s'adresse au gouvernement espagnol qui a tout fait par lui-même, sans connivence de qui que ce soit.

Le langage de ces journaux officieux exprime parfaitement les intentions du cabinet de Berlin, et si celui-ci, ainsi que le prétendent nos gouvernements, n'a point encore envoyé de réponse, il est certain que la première que l'on recevra de lui reproduira, et résumera les explications de ses journaux.

Le gouvernement français paraît décidé à ne point s'en contenter. En dépit des dénégations de la Prusse, en dépit de ses protestations de neutralité en face de l'Espagne, il persistera à faire retomber sur elle la responsabilité du choix du prince de Hohenzollern. Et si cette candidature n'est point retirée, il n'hésitera point à déclarer immédiatement la guerre.

On lit dans le *Gaulois* :

« Voici une nouvelle, et des plus sérieuses, dont nous pouvons garantir l'authenticité. »

« Qui donc a imaginé la candidature Hohenzollern ? »

« — Est-ce Prim ? Est-ce de Bismark ? »

« — L'un et l'autre, peut-être ! »

« — Mais quel agent a-t-on pu employer pour ces négociations ? »

« — Une femme, paraît-il. »

« Le prince Léopold avait refusé la couronne une première fois, une deuxième fois. Il fallait cependant la lui faire accepter. »

« On eut alors recours à la diplomatie d'une haute personnalité féminine, qui manœuvra si bien à travers les eaux difficiles où elle s'engageait, que tout d'un coup le prince accepta. »

« Vous me demandez le nom de cette fée ? »

« Elle se nomme la princesse de Flandres ; c'est la sœur du prince de Hohenzollern ! »

« Vous vous expliquerez maintenant la pâ-

leur de M. de Beyens, chargé d'affaires de Belgique, lors de la déclaration de M. de Gramont à la tribune française. »

Les renseignements donnés par le *Gaulois* sont exacts, et en les confirmant nous sommes en mesure de les compléter.

Le roi des Belges se serait chargé, pendant son séjour en Angleterre, au mois de mai dernier, de soutenir auprès du gouvernement de Sa Majesté britannique la candidature du prince de Hohenzollern, frère de la comtesse de Flandres.

Il est juste d'ajouter que ces ouvertures n'ont reçu aucun encouragement à Windsor ; mais c'est cependant un fait grave que l'intervention du roi des Belges auprès du cabinet anglais, pendant son séjour à Londres, pour un intérêt qui, évidemment, était en désaccord avec le devoir imposé au souverain d'un pays neutre.

On ajoute que cette démarche du roi Léopold a été un acte tout personnel et qu'il aura agi, dans cette circonstance, complètement en dehors de son ministère. (La France).

On écrit de Madrid, le 6 juillet :

Les nouvelles reçues de Paris ont produit une vive sensation.

La *Epoca* contient de longs articles au sujet du choix du prince de Hohenzollern, et sur l'attitude qu'a prise la France en cette circonstance. Il conseille le calme et la prudence ; il engage les Cortès, à unir la dignité et la fermeté espagnoles à la prudence et à la prévoyance ; il dit que les Cortès étant un pouvoir souverain qui n'est lié par aucun compromis, sont complètement libres pour adopter la résolution que leur conseilleront l'honneur et l'intérêt de la nation.

Le *Pueblo* dit que si l'affaire de la candidature du prince de Hohenzollern suit son cours, il est possible que l'Espagne serve de prétexte, au commencement, aux hostilités plus ou moins cachées de la Prusse et de la France, et finisse par en devenir la victime.

Les journaux de Londres, du 8 juillet, continuent à critiquer sévèrement la conduite dangereuse du maréchal Prim à propos de la candidature Hohenzollern. Le secret de la négociation a paru suspect. Le *Times* et le *Morning-Post* pressent les Cortès de repousser cette candidature. Le *Morning-Post* doute fort que l'Allemagne soit disposée à se battre en faveur de ce prince.

Le *Standard* espère que le prince, qui paraît être le candidat de M. de Bismark, aura le bon sens de renoncer au trône qui lui est offert.

Le *Daily News* blâme la presse française du ton exagéré qu'elle a pris ; il a confiance dans le jugement froid et calme de l'Empereur.

Tous les journaux de Vienne, depuis le jour où la question a surgi, sont unanimes à con-

damner la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

La *Tagespresse*, se prononçant avec véhémence contre la politique prussienne, exprime la conviction qu'en présence de l'attitude énergique de la France, M. de Bismark et le maréchal Prim reviendront sur l'œuvre qu'ils ont clandestinement préparée.

Le *Fremdenblatt* croit que la médiation des vrais amis de la paix conjurera le danger.

Le *Nouveau Fremdenblatt* se refuse à croire que la Prusse veuille troubler la paix de l'Europe, car, dans l'hypothèse contraire, elle n'aurait pas seulement contre elle plusieurs puissances, mais le peuple allemand tout entier.

Le *Tagblatt* dit que si la Prusse ne cédait pas, elle ne ferait que provoquer une guerre dynastique, dans laquelle elle ne pourrait pas compter sur le peuple allemand.

Le *Morgenblatt* dit que les dispositions pacifiques de l'Europe ont été, à la légère troublées par la Prusse. Il exprime la conviction qu'il faudra que M. de Bismark recule.

La *Correspondance du Nord-Est* publie les dépêches suivantes :

Berlin, 7 juillet, soir. — On dit aujourd'hui que le roi a autorisé le prince Léopold à accepter la couronne d'Espagne, sans que les ministres aient été consultés.

On espère que le roi retirera cette autorisation sur les représentations qu'on dit lui avoir été faites par l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie.

L'élection du prince Léopold, à Madrid, est, du reste, regardée, comme certaine, et on croit qu'il ne reste à la France d'autre moyen de l'empêcher que d'agir en faveur de la république.

La déclaration du duc de Gramont et les paroles de M. Ollivier disant que l'Europe ne s'oppose pas aux désirs de la France quand elle sait que cette puissance est bien décidée, ont produit beaucoup d'effet.

Aucun journal ne conseille plus, ce soir, au gouvernement prussien de soutenir le prince Léopold.

La *Gazette de la Croix* se tait.

La *Gazette nationale* dit bien que le duc de Gramont a pris un ton très-haut, mais ajoute que la Prusse devrait observer, à l'égard du choix des Espagnols, la même neutralité dont parle le ministre français, par rapport à la France.

Vienne, 8 juillet. — Dans nos cercles diplomatiques, on considère l'affaire hispano-prussienne comme grave, et on croit que sa solution pacifique dépend du résultat de la mission du baron Werther auprès du roi de Prusse.

Les ambassades de Prusse et d'Espagne à Vienne affirment qu'elles ont été surprises par l'affaire Hohenzollern, qu'elles ignoraient complètement.

L'Autriche gardera une attitude très-réservée mais agira au besoin comme médiatrice dans l'intérêt de la paix.

M. de Beust part lundi avec M. de Hofmann pour Gastein.

Les dépêches de Madrid montrent le maréchal Prim et quelques-uns de ses collègues comme persistant dans leur candidature avec une obstination presque agressive vis-à-vis de la France ; mais on s'en préoccupe peu à Paris, déterminé que l'on est à ne pas laisser déplacer le terrain du débat.

La question est toute prussienne.

Elle restera prussienne, quoi qu'on fasse pour la rendre espagnole.

Seulement, l'attitude du cabinet de Madrid est considérée comme une preuve de plus que le maréchal Prim se croit sûr d'avoir M. de Bismark derrière lui.

Le *Moniteur belge* dément formellement que le roi des Belges se soit mêlé à Londres de négociations ayant pour but de faire monter le prince de Hohenzollern sur le trône d'Espagne.

On mande de Vienne, le 10 juillet, que le ministre des affaires étrangères d'Autriche a reçu avec des réserves la communication du gouvernement espagnol relative à la candidature du prince de Hohenzollern.

Le ministre n'a pas dissimulé le mauvais effet que cette surprise peut produire au point de vue de la paix européenne.

Le télégraphe apporte de toutes parts l'écho de la sensation produite par la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères devant le Corps-Législatif.

Cette sensation a été naturellement plus vive que partout ailleurs chez les nationalités qui regarderaient comme une délivrance l'heure où la politique prussienne cesserait de peser sur l'Europe.

Le Danemark, le Slesvig, le Hanovre et plusieurs parties de l'Allemagne n'attendent que la déclaration de guerre pour y répondre par un cri d'espérance.

On télégraphie de Rome, le 9 juillet :

Le concile n'a pas tenu de congrégation depuis le 5 juillet. La prochaine congrégation qu'il tiendra est annoncée pour lundi.

On croit toujours que la promulgation du dogme de l'infailibilité aura lieu le 17, et que la formule officielle sera maintenue.

Les comités paroissiaux recueillent à domicile des offrandes pour célébrer par une grande illumination le jour de la promulgation.

Plusieurs membres de la minorité du concile, entre autres Mgr Dupanloup, veulent partir avant la promulgation. Le pape a formelle-

traits ; ce ne sont pas ceux de son père et de sa mère, qui sont morts sans laisser même leur empreinte sur une toile ; c'est le portrait d'un homme aux cheveux grisonnants, à la figure énergique, ouverte et franche ; puis c'est le portrait d'une jeune fille si frêle, si pâle, et en même temps si belle et si poétique, qu'on ne sait pas au juste si c'est une créature humaine, une déesse ou un ange, si elle est de la terre, de l'Olympe ou du paradis. Cette jeune fille, c'était la fiancée de Marcien ; cet homme, c'était son oncle ; deux morts chéris dont il ne reste plus à Marcien que ce qui nous reste de nos adorations, les souvenirs dans le cœur, les portraits sur les murs, les âmes dans le ciel. La mort, cette voleuse de diamants, qui fouille dans les maisons comme dans des écrins, prit la belle fiancée peu de jours avant le mariage. Le désespoir de Marcien fut immense, inouï, violent comme toutes ses impressions.

— Elle restera toujours dans mon cœur, comme dans un tombeau vivant, s'écria-t-il en sanglotant.

Puis, étendant la main vers le portrait, qui lui avait été donné le jour de la signature du contrat, il jura de ne jamais se marier.

Marcien n'était pas de ceux qui oublient leur serment ; cependant il fallait qu'il aimât, qu'il eût une tendresse quelconque, mais une tendresse ardente, dévouée. Beaucoup de cœurs se contentent d'affections mesquines, et

ressemblent à ces petites cheminées modernes, bien étroites, bien resserrées, qui ne permettent qu'un feu de charbon de terre, sentant la fumée ; mais le cœur de Marcien était comme ces cheminées antiques qui exigent un grand feu. Il se prit d'une adoration paternelle pour sa sœur Lysie. Lysie était le dernier enfant de la famille, Marcien en était l'aîné, il y avait entre eux plus de vingt ans de différence : Marcien était donc à la fois pour Lysie un frère et un père. Il reporta sur cette charmante tête tout ce qui lui restait d'affection dans l'âme ; il demeurait avec Lysie, la traitait en enfant gâté, et ne se gênait pas pour dire devant son frère Léonard qu'il donnerait à sa sœur une riche dot en la mariant, et la déclarerait par testament sa légataire universelle sans plus se soucier du reste de la famille.

Cette famille s'était augmentée par le mariage de Léonard, qui avait commencé, selon l'usage reçu, par se mettre à la recherche d'une dot ; mais après l'avoir poursuivie, après avoir dansé dans plusieurs bals des vases et des polkas avec des sacs d'or ou d'argent, couronnés de fleurs, il ne parvint à conduire à la mairie qu'un sac de petite monnaie, d'où sortait une figure en lame de couteau ; le profil, le nez et le menton avaient des lignes si aiguës qu'on éprouvait à leur vue une impression désagréable ; on avait peur de se couper en les regardant. L'union de ces deux petits portefeuilles, ma-

riés depuis huit ans, à l'époque où nous reprenons cette histoire, n'aboutit qu'à un revenu d'une douzaine de mille francs. La femme de Léonard, qui répondait au nom peu gracieux de Pulchérie, se serait contentée de cette petite fortune, si elle n'avait vu rayonner à côté d'elle les soixante mille livres de rente de Marcien. Or, comme Pulchérie était à la fois envieuse, méchante et hypocrite, elle résolut de flatter ce riche beau-frère, de supplanter Lysie, et de faire hériter de cette belle fortune deux petits singes qui étaient nés de son mariage avec Léonard, et qu'elle appelait ses chérubins. La petite fille, Mlle Lolotte, ressemblait, non pas à Léonard, qui avait une assez belle tête et un type de famille, mais à sa charmante mère, dont elle avait pris le profil aigu et le teint bilieux. Le petit garçon, M. Gustave, qui, sans doute pour être plus original, avait jugé à propos de ne ressembler à personne, avait au contraire une figure bouffie, ronde et rouge comme une pomme d'api ; sous les sourcils, deux points brillants et imperceptibles, qu'on appelait ses yeux, et au milieu du visage, quelque chose de camard qu'on appelait son nez.

Pulchérie avait persuadé à son mari de se rapprocher de l'hôtel de Marcien et de transporter leur gîte près de la branche où se trouvaient le corbeau et son fromage. Cela éloignait un peu Léonard du bureau où il avait un modeste emploi ; mais il était important que les enfants

vissent souvent l'oncle Crésus, et se missent en travers de l'affection qu'il avait vouée à Lysie.

Lysie n'était plus la pensionnaire à la blouse tachée d'encre ; petit poisson était devenu grand, petite fille était devenue jeune fille ; un être charmant était sorti de cet étui enfantin, où sont renfermées toutes les grâces et toutes les séductions de la femme. C'était une adorable créature de dix-neuf ans, à la taille svelte, aux cheveux blonds comme une Anglaise, aux yeux noirs comme une Andalouse, mais c'était surtout un caractère enthousiaste et passionné comme celui de Marcien.

Un jour Lysie sauta au cou de son frère, en lui disant :

— Pardonne-moi, Marcien, je crois que j'aime quelqu'un presque autant que toi.

— Déjà ! s'écria Marcien avec une douloureuse surprise. Où l'as-tu vu ?... Parle, mais parle donc !

— Je l'ai vu au bal, et j'ai dansé avec lui pendant que tu jouais à la bouillotte.

— Sa profession ?

— Je ne sais pas ; je sais qu'il danse très-bien le polka.

— Ce n'est pas une position stable, dit Marcien en souriant.

— Ah ! je crois avoir entendu dire qu'il est vingt-trois d'agent de change.

ment déclaré aux évêques que les travaux du concile ne seront pas suspendus.

Le télégramme suivant est arrivé à Paris, dimanche, dans la soirée :

Caire, 9 juillet. — Des troupes égyptiennes ont débarqué dans la baie d'Aschab, propriété italienne dans la mer Rouge.

Après un combat, elles ont abattu le drapeau italien et pris possession du territoire en question.

Un bateau égyptien est parti de Suez pour Massawah en mission secrète.

Cette dépêche a produit une certaine émotion. Dans l'ignorance où nous nous trouvons des détails de cet incident politique, nous devons nous abstenir, jusqu'à plus ample information, de tout commentaire.

Peut-être ne s'agit-il que d'une de ces questions de prise de possession de territoire, qui se terminent ordinairement par un arbitrage.

Dans tous les cas, il y a lieu de regretter cette agression ouverte commise par l'Egypte envers l'Italie. Abattre le drapeau d'une nation, c'est, à quelque point de vue que l'on se place, quels que soient les droits que l'on prétend faire valoir, un procédé que ne reconnaît point le droit international.

L'intérêt qui s'attache aux affaires d'Espagne ne doit point laisser passer inaperçu l'attentat odieux dont les Européens auraient été victimes en Chine. On manque de détails, jusqu'à présent, sur le massacre de Pékin. Peut-être même y a-t-il eu beaucoup d'exagération dans les bruits qui en ont couru.

C'est ainsi que jeudi soir, à la Chambre des communes, M. Otway, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré qu'il n'avait rien été reçu au Foreign-Office, confirmant le bruit d'un massacre de Français et d'Anglais à Pékin.

Il paraît même que ce sanglant incident n'aurait été qu'un épisode d'une émeute populaire tout-à-fait accidentelle, et que le gouvernement chinois se serait empressé de donner spontanément toutes les satisfactions désirables aux Européens.

Aucun gouvernement européen n'a reçu de nouvelle officielle confirmant le massacre de Pékin.

Les informations se bornent jusqu'ici à des télégrammes privés qui ne s'accordent pas entre eux.

Les uns placent l'événement à Tien-Tsin et les autres à Pékin.

L'espoir de voir le fait démenti est donc encore permis.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On s'occupe beaucoup en ce moment d'une modification à apporter au caban de l'infanterie. Le modèle définitif serait à peu près adopté; ce serait toujours la capote de soldat, mais en drap d'officier, avec galons plats aux extrémités des manches, avec ceinture facultative. N'ayant pas deux épaisseurs de drap, comme le caban actuel il serait bien moins lourd et aurait l'avantage de pouvoir se porter sans aucun vêtement de dessous.

La vente du mobilier de M. de Lamartine sera bien plus lucrative qu'on ne le pensait. Les habitants du Mâconnais, qui ont connu le grand poète, veulent conserver un objet lui ayant appartenu.

Un fauteuil qu'il occupait souvent, et qui était en fort mauvais état, a été payé 80 fr. par un de ses vigneron, et la petite table sur laquelle il écrivait, 200 fr.

Cette piété du souvenir ne peut surprendre que ceux qui ignorent combien M. de Lamartine avait su se faire aimer de tous ceux qui l'approchaient et les bienfaits de tout genre dont il comblait les gens de son pays.

D'après le Bulletin de l'Observatoire impérial de Paris, nous serions en plein courant équatorial, et nous pouvons espérer que pendant quelque temps au moins, nous aurons un régime pluvieux ou humide.

La correspondance espagnole du *Messenger de Toulouse* contient le récit d'un crime horrible :

Au Castillo de las Guardias, à huit lieues de Séville, vivait un jeune ménage de laboureurs aisés; un autre ménage gitano, qui s'occupait du commerce des bestiaux, s'arrêtait souvent dans le village, dans l'intervalle de ses excursions, plus ou moins longues dans le pays.

Une certaine intimité s'est établie entre les deux familles, au point que la femme du laboureur étant devenue mère, les deux gitanos se proposèrent pour parrain et marraine du nouveau-né.

Affaire conclue. A peine l'enfant était-il venu au jour que, d'après les conventions faites, le père et son ami s'en allèrent porter l'enfant à l'église paroissiale, et la gitana resta auprès de la mère pour la soigner.

Tout-à-coup, cette gitana posant un pistolet sur la gorge de la pauvre femme en couches, l'obligea à lui indiquer l'endroit où elle tient son argent : c'était dans un cabinet séparé de la chambre par une porte assez solide et munie d'un verrou qu'était la cachette aux écus, et, pendant que la gitana était occupée à faire main-basse sur les économies du jeune ménage, l'accouchée se leva doucement, malgré son état, ferma la porte et la verrouilla. En même temps

avec un grand sang-froid, elle s'empara du fusil chargé de son mari pour tirer sur la gitana; si elle parvint à enfoncer la porte du cabinet, et surveiller de sa fenêtre le retour du gitano, car elle ne doute pas qu'il n'y ait un complot tramé entre celui-ci et sa femme.

En effet, le gitano, qui a pu se débarrasser du mari, sous un prétexte ou sous un autre, revient, au bout d'un certain temps, de l'église avec l'enfant dans ses bras.

Voyant l'accouchée à sa fenêtre, il lui demanda ce qu'elle fait là, et ce qu'est devenue sa femme. N'obtenant pas de réponse, il lui ordonna d'ouvrir la porte; elle s'y refuse; il insiste et menace de tuer l'enfant qu'il tient dans ses bras, si elle n'ouvre pas. La jeune femme, le mettant en joue, lui déclare que s'il fait le moindre mal à son fils, elle le tue comme un chien.

Alors ce misérable, saisissant l'enfant par ses langes, lui brise le crâne d'un coup, contre les grilles derrière lesquelles se tenait la pauvre mère; celle-ci, hors d'elle-même, tout inondée du sang de son propre fils, n'hésite pas, fait feu, et étend raide mort le monstre au pied de sa fenêtre.

La détonation attire les gendarmes, qui voient auprès du cadavre d'un homme une pauvre femme folle de douleur pressant dans ses bras le cadavre d'un enfant dont le crâne est ouvert et vide. Ne comprenant rien à cette scène, ils entendent frapper à une porte, dans la maison; ils ouvrent, et la gitana furieuse sort du cabinet, tire à bout portant sur le gendarme qui lui a ouvert, et le blesse mortellement; son camarade fait feu, à son tour, et sa balle étend la gitana à ses pieds.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur, le 8 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous remettre la seconde liste des souscriptions que j'ai recueillies depuis ma dernière lettre.

Très-prochainement tous les souscripteurs-fondateurs seront convoqués en assemblée générale, et là chacun apportera son concours, fera ses objections, discutera les meilleurs moyens pour établir notre boucherie. J'espère que de cette discussion jaillira la lumière si nécessaire à notre entreprise philanthropique; toutes les décisions appartiendront aux souscripteurs.

Agrez, etc. DELACOUR-OUVRARD.

Voici les noms de la deuxième liste :

MM. Albert Mayaud, conseiller général; — J. Combier fils, négociant; — Dupont-Latouche, négociant; — Bersoullé aîné, négociant; — Monnerau, négociant; — Du Temple, propriétaire; — A. Fournée-Chesneau, proprié-

taire; — Terrien, propriétaire et charpentier; — X***; — Chaussepied, négociant; — X***; — Bodin, avoué; — Henri Delavan, propriétaire et conseiller d'arrondissement; — G. Considérant, propriétaire; — Victor Delavan, propriétaire; — Mauriceau-Delaunay, négociant; — M^{me} veuve Millecheau-Maffray; — D'Huiloton, négociant, à la Croix-Verte; — J. Chasseloup de Chatillon, propriétaire; — M^{me} Marie Cordose; — Louis Pinot, propriétaire à Bagnaux; — Vétault, percepteur; — Guédon, négociant; — Petit, hôtel d'Anjou; — Laumonier, notaire; — Valère, horticulteur; — X***; — X***; — X***; — Ch. Carichou-Bolognési; — Millon, libraire; — Cormery, avocat; — Dupont, carrossier; — Vallois, percepteur; — Genty-Savatière, négociant; — Charbonneau-Caillère, négociant; — Gibault, négociant; — Palustré de Montfaut, contrôleur; — L. Jamet père, négociant; — Deschamps, négociant; — Persac, propriétaire; — A. Bezou, propriétaire; — A. Laroche, négociant et juge au tribunal de commerce; — Angelo Bolognési, négociant; — X***.

Les plaisirs de tous genres ne font pas défaut en ce moment à notre population. Les spectacles variés se multiplient comme par enchantement.

Mais adressons nos premières félicitations à la jeunesse de notre ville, et aux enfants de l'Ecole mutuelle. Ainsi que nous l'avions annoncé, ceux-ci ont commencé dimanche les réjouissances par de brillantes symphonies. Plus on entend ces jeunes enfants, plus on est satisfait. On constate à chaque audition l'excellence des principes qu'ils reçoivent, et les bons résultats qu'obtient leur professeur, M. Meyer.

Après ces enfants, la Société chorale, sous la direction de M. Albert, a exécuté le programme que nous ayons publié, *Jeanne d'Arc* et la *Retraite*, sont les deux morceaux qui ont été le mieux rendus.

Bien que la foule ait été très-compacte autour de la grille du Square, il n'y avait peut-être pas autant d'amateurs que précédemment. Beaucoup étaient attirés d'un autre côté par les charmes de distractions nombreuses.

La loge de M. Gransard-Courtois, très-confortablement installée, avait réuni une foule immense, et, n'était la chaleur étouffante, la soirée aurait été fort agréable.

M. Gransard-Courtois nous a montré, dans une foule de tours de prestidigitation, très-habilement exécutés, qu'il a su se placer au premier rang parmi ses confrères. L'Œuf enchante, le Violon du diable, et mille autres tours, ont fait l'admiration du public.

Le Coffret d'abondance, la joie des enfants, a permis à l'éminent physicien de distribuer bonbons et jouets, et petits éventails pour les dames.

Eh! bien, l'Armoire des frères Davenport et

— Son nom? demanda Marcien.

— Narcisse Blanchard.

— Ah! pour le coup, voilà qui est horriblement banal! il y a quarante personnes qui portent cette étiquette dans l'almanach des adresses. Se nommer Mme Blanchard, quand on s'est appelée Mlle de Formont!

— Tu m'as dit cent fois que tu ne tenais pas à la noblesse.

— Non, mais je n'aime pas ce qui est banal... Enfin, pourvu que le nom soit honorable... Sais-tu au moins s'il est amoureux de toi, ce Blanchard?

— Oui, mon frère, je le sais.

— Il te l'a dit comme cela, à la première valse à deux temps?

— Oh! non, pas à la première... à la huitième et au troisième bal.

— Elevez donc des enfants! s'écria Marcien, pour que le premier M. Blanchard venu vous les enlève comme un voleur!... Enfin nous attendrons le quatrième bal et la demande en mariage. Alors nous verrons, nous nous informerons, et s'il est digne de toi, s'il t'aime, tu seras Mme Blanchard... S'il n'a pas de fortune, eh bien, je doublerai ta dot; je donnerais pour toi jusqu'à la dernière goutte de mon sang, tu le sais bien.

— O mon frère! que je t'aime et que tu es bon!

— Eh non, pardieu! je ne suis pas bon, répondit-il,

en détournant la tête, car il avait une envie féroce de pleurer. Va-t'en et laisse-moi tranquille.

Lysie allait se retirer dans sa chambre, lorsque Pulchérie entra suivie de son mari, et en poussant devant elle ses deux enfants, qu'elle avait dressés à être pleins d'attentions et de mignardises pour l'oncle Crésus. Chacun deux tenait avec peine un bouquet gigantesque :

— Ah! mon Dieu! s'écria Lysie, c'est la fête Marcien, et je l'avais oublié!... C'est la première fois.

C'était aussi la première fois qu'elle songeait au mariage et à M. Narcisse Blanchard.

— Nous ne l'oublions pas, nous, dit sèchement Pulchérie.

Mlle Lolotte, grande personne de cinq ans, sauta au cou de Marcien et l'enlaça dans ses deux petits bras. M. Guguste, jeune homme de sept ans, se planta sur les genoux de son oncle, et ils formèrent ainsi un tableau de famille.

Marcien était si sensible aux témoignages d'affection qu'il ne s'aperçut même pas que Lolotte, en l'embrassant, le barbouillait de confitures, et que Guguste, en jouant avec la chaîne de sa montre, la tirait comme un câble et essayait de la briser.

— Vous m'aimez donc bien, mes chérubins? dit Marcien.

— Je ne sais pas, répondit naïvement Lolotte.

— Comment tu ne sais pas!... Et toi, Guguste?

— Je ne sais pas, reprit Guguste.

— Alors pourquoi m'embrassez-vous, petits imbécilles?

Lolotte répondit, sans voir les signes de son père et de sa mère :

— Parce que maman m'a dit : « En entrant, tu te jetteras au cou de ton oncle. »

— Et elle m'a dit, à moi, ajouta Guguste : « Tu sauteras sur ses genoux. » J'ai fait ce que maman m'a dit; donne-moi un bonbon.

Marcien se leva si brusquement que les deux petits singes tombèrent en jetant de grands cris.

— Mes pauvres amours! s'écria Pulchérie, en les consolant.

Puis elle ajouta, en s'adressant à Marcien :

— Est-ce que vous devez faire attention aux paroles de ces enfants, qui ne savent pas ce qu'ils disent? la seule chose véritable c'est qu'ils vous adorent!

Mais Marcien n'était plus dupe de ces belles protestations. Les enfants lui portaient sur les nerfs, il les voyait avec impatience chiffonner, déchirer et salir tout ce qui se trouvait sous leurs mains impitoyables : il eût mieux aimé voir ces deux petits magots peints sur ses vases en porcelaine de Chine, que folâtrant dans le salon.

— Prends garde, petit lourdaud! dit-il à Goguste, ne piétine pas sur le coussin de tapisserie, que Lysie a fait elle-même.

— Avec cela, reprit Lysie, que ses pieds sont si croûtés...

— Il a bien fallu se croquer, lui répondit aigrement Pulchérie, pour aller acheter des bouquets. Nous sortons à pied, nous... nous n'avons pas d'équipage, comme Mlle Lysie.

C'était là, aux yeux de Pulchérie, le plus grand crime de Lysie : chaque fois qu'elle rencontrait la jeune fille sortant en équipage, il lui semblait que les roues lui passaient sur le cœur.

(La suite au prochain numéro.)

Les pouvoirs des conseils municipaux exercés expirent le 24 juillet.

En fait d'élections municipales, le gouvernement n'est pas tenu à prévenir les électeurs vingt jours à l'avance, comme lorsqu'il s'agit des nominations à faire au Corps-Législatif ou au conseil général.

Les réunions publiques ne sont pas permises durant la période électorale.

les clowns remarquables ont fait de cette soirée un enchantement réel. Nous ne pouvons qu'engager le public saumurois à aller voir ces scènes de prestiges, où l'on est sûr de passer quelques heures très-agréables. L'espace nous manque aujourd'hui pour nous étendre davantage sur cet artiste, mais nous y reviendrons.

J. B.

Dimanche et lundi, nous avons eu quelques coups de tonnerre accompagnés d'ondées de trop courte durée. Le baromètre est descendu à 752^m; mais déjà il a remonté.

Ce matin, le ciel est brumeux; s'il ne se découvre pas dans la soirée, on ne pourra pas considérer l'éclipse de lune qui doit avoir lieu aujourd'hui.

La semaine dernière, deux nouveaux incendies se sont déclarés dans notre pays.

L'un, dans les prairies à regain qui bordent la Loire, vis-à-vis Parnay. Cinq hectares de prés ont été détruits. Les habitants du bourg de Parnay, avertis du sinistre par l'épaisse fumée qui s'élevait et couvrait toute l'île Floliot, se sont portés en grand nombre dans la prairie, et sont parvenus à se rendre maîtres du feu. La perte, estimée 250 fr. environ, est répartie entre divers propriétaires.

Le second incendie a été allumé dans la commune du Coudray-Macouard: deux chaumières, au milieu des champs, loin de toute habitation, ont été réduits en cendre en moins d'une demi-heure. Rien n'a pu être sauvé, les travailleurs ont dû se borner à protéger un champ de blé sur lequel le vent poussait la paille enflammée. La perte est de 225 fr. au préjudice de MM. Vincent Mahou et François Gasnault.

On ignore la cause de ces deux incendies.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 11 juillet. — Le Constitutionnel dit que M. Benedetti a communiqué au roi de

Prusse les protestations du gouvernement français. Le roi a demandé un délai pour répondre. Le gouvernement a fait savoir que ce délai ne pouvait être que très-court.

La situation peut se résumer ainsi:

Le roi de Prusse a déclaré, samedi, à M. Benedetti, qu'il avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la couronne, mais le roi doit conférer aujourd'hui avec des personnages importants, après quoi il fera une réponse définitive qui arrivera dans la soirée d'aujourd'hui ou demain dans la matinée.

Rien encore n'autorise à croire que le roi ne révoquera pas l'autorisation donnée.

Si demain une réponse favorable n'était pas arrivée, des communications importantes seraient faites aux Chambres françaises.

Le prince de Hohenzollern arrivera aujourd'hui à Ems pour conférer avec le roi.

Nous lisons dans le Figaro:

Nous apprenons que le gouvernement français a reçu de M. Benedetti, une dépêche chiffrée qui laisserait fort peu d'espoir à une solution pacifique.

A Berlin comme à Paris on se prépare à une guerre considérée comme inévitable pour les deux pays.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

L'Illustration, dans sa livraison du 9 juillet 1870 (N° 1428), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire:

Texte. — Revue politique de la semaine. — Correspondance d'Italie. — Courrier de Paris. — Lord Clarendon. — Lettres d'Atticus. — Abdication de la reine Isabelle. — Le mouvement littéraire. — Le château du Belvédère. — Gazette du Palais. — Chronique parlementaire. — Écrivains et Journalistes. — Bibliographie musicale. — L'incendie du mont Vuache. — La Nature chez elle: Juillet. — Le desservant de Saint-Pabu, nouvelle (suite), par M^{me} Élisabeth Franck. — Les promenades de Paris: boulevard Richard-Lenoir. — Tableaux

de la guerre, par M. Ch. Yriarte. — Revue de la Bourse.

Gravures. — Italie: Inauguration de la chapelle mortuaire élevée sur le champ de bataille de Solferino. — Paris: le procès de l'Internationale: Aspect de la 6^e chambre pendant une audience. — Weimar: le château du Belvédère. — Incendie du mont Vuache (Alpes suisses). — La Nature chez elle: Juillet. — Les promenades de Paris: boulevard Richard-Lenoir. — Tableaux de la guerre (9 gravures). — Échecs. — Rébus.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme — Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.

Emissions, — souscriptions.

Négociations de toutes valeurs.

Participations aux emprunts publics.

Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet.

Pour le conseil d'administration.

Le Président,

C^{te} D'HÉSÈQUES,

Deputé au Corps-Législatif.

Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Le *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la

viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

Marché de Saumur du 9 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 23 82	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité. 74 22 89	— luzerne	50	—
Seigle 75 15	Foin (charr.)	780	165
Orge. 65 15	Luzerne —	780	157
Avoine. 50 15	Paille —	780	70
Fèves 75 —	Amandes	50	—
Pois blancs. 80 36	— cassées	50	—
— rouges. 80 36	Cire jaune.	50	190
Graine de lin. 70 —	Chanvre tillé	(52 k. 500)	— à —
Colza 65 —	Chanvre broyé		
Chenevis. 50 —	Blanc	— à —	
Huile de noix 50 k. 70	Demi-couleur	— à —	
— chenevis 50 40	Brun	— à —	
— delin. 50 86			

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id.	53 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id.	48 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1869.	1 ^{re} id.	36 à 42
	2 ^e id.	» à »

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.	1 ^{re} qualité	90 à 11
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1869.	1 ^{re} id.	90 à 110
Varrains, 1869.	2 ^e id.	» à »
Bourgueil, 1869.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1869.	1 ^{re} id.	90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id.	75 à 95
Id.	2 ^e id.	» à »

BOURSE DU 9 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 90 cent. — Fermé à 69 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 102 25.

BOURSE DU 11 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 90 cent. — Fermé à 68 90.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 101 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. PAUL-FRÉDÉRIC DABURON, ancien notaire, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

M. HAYS, désirant retirer le cautionnement de M. GUENOIS, ancien greffier du tribunal de simple police, fait la présente déclaration conformément à la loi. (200)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 14 juillet 1870, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. NEUSTEDT, propriétaire à Saumur, Grand'Rue, n° 56, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Plusieurs lits, bons matelas, couettes, traversins et oreillers en plumes d'oies, édredons, couvertures, glaces, pendules, guéridons, fauteuils, chaises et tables antiques, commodes, secrétaires, armoires, tables de jeu, un très-beau piano droit et un carré, de Pleyel, un alto et sa boîte, quantité de bons vins rouge et blanc en bouteilles et dames-jeannes, de 1834, 1846 et autres années, 400 bouteilles vides, dames-jeannes, bois à brûler, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf.
S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, rue de Fenet, à l'angle de la ruelle St-Michel.
S'adresser audit notaire. (205)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER, UNE MAISON, Située rue de la Visitation, n° 42.
S'adresser à M. MARTIN-BELLIARD, jardinier-grainetier à Varrains.

A LOUER

Pour la St-Jean, UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE rue Beaurepaire, Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.
S'adresser au bureau du journal.

PRÊTS hypothécaires — ESCOMPTÉ de billets de négociants ou entrepreneurs — OUVERTURE de crédits — PRÊTS de toutes sommes pour constructions sur terrains possédés par l'emprunteur — PLACEMENT de capitaux par petites fractions.

« La maison reçoit les capitaux » par fractions de 50 francs ou de » 25 francs au moins — Elle paie » l'intérêt à raison de 6 % l'an » et assure 30 % dans les bénéfices. — Le remboursement peut » toujours être exigé. — L'em- » ploi des sommes est fait au gré » du client en valeurs de bourse » ou de banque. »

ACHAT et VENTE de Terrains et Propriétés. — Créances à long terme.

L. LENOIR, ex-président de la chambre des avoués de Roanne, 29, rue Radziwill, Paris. (253)

A VENDRE

DE SUITE,

UN FONDS DE SERRURIER.

S'adresser à M^{me} veuve VIELLE, place de la Gendarmerie. (281)

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ,

pour le commerce des vins mousseux, dans les environs de Saumur.
Écrire franco, aux initiales A et D, poste restante, Saumur. (282)

1867

PARIS

EAU DENTIFRICE

J.V. BONN

PERFECTIÖNNEE DU DOCTEUR

Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice

— au point de vue du parfum et des propriétés, il ne le cède en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils ne les surpassent. —

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Province, Étranger.

GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,

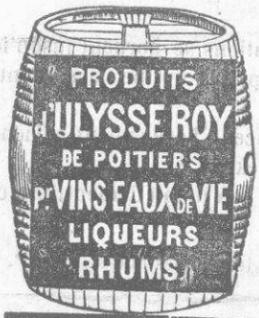
Près Saumur. (184)

UN JEUNE HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, désire une place de garde particulier.
S'adresser au bureau du Journal.

AUX ASTHMATIQUES.

M. AUBRÉE, médecin-pharmacien à Burie (Charente-Inférieure) maintenant à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), a obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 1500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve, aux personnes qui lui en feront la demande — Prix du traitement, 50 fr.

Rétention d'urine, douleurs néphrétiques, prompt guérison; traitement spécial de M. Aubrée — Prix 15 francs. (252)



RIELLANT, Dentiste, Quai de Linoges, 157, à Saumur.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le